

Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N°322



L'association Hespul cumule plus trente ans d'expérience dans le solaire photovoltaïque.

Son objectif est de contribuer à la transition énergétique pour l'avènement d'une société sobre, efficace, respectueuse des équilibres écologiques et soucieuse d'équité et de bien-être.

Hespul anime depuis 2007 le centre national de ressources sur le photovoltaïque et son intégration au réseau, qui a pour but de rendre accessible à tout un chacun des connaissances qui évoluent rapidement, de diffuser une information objective et indépendante et d'éclairer les choix des citoyens, des entreprises et des collectivités.

Contacts :

Marc JEDLICZKA

Directeur Général

marc.jedliczka@hespul.org

Le point de vue de Hespul sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF

Parmi le tryptique défini par negaWatt sur lequel repose une transition énergétique équitable et juste (sobriété, efficacité énergétique et énergies renouvelables), Hespul met en avant la nécessité d'un déploiement accéléré du solaire photovoltaïque et de l'éolien terrestre, accompagné d'une évolution forte des réseaux électriques.

Les points clés de notre contribution sont :

1. Le soutien aux objectifs ambitieux de déploiement du photovoltaïque et leur ventilation entre différents segments, avec une priorisation des espaces artificialisés
2. La nécessité de mesures et moyens pour rendre ces objectifs atteignables
3. La mise en place d'une modulation tarifaire géographique et d'un travail sur le partage de la valeur
4. L'accélération d'une mutation du rôle des réseaux électriques
5. Un renforcement des objectifs et moyens du déploiement de l'éolien terrestre

Réponse d'Hespul

Membre du Réseau Action Climat et du réseau CLER, Hespul s'associe aux cahiers d'acteurs de ces derniers qui insistent sur la **nécessité d'une planification forte, d'une maîtrise des consommations, de la mise en cohérence des moyens avec les objectifs et d'une territorialisation des stratégies nationales**. Le présent cahier d'acteurs a vocation à développer de manière complémentaire des points spécifiques concernant le solaire photovoltaïque, les réseaux électriques et l'éolien terrestre.

Les énergies renouvelables doivent être mieux réparties dans et entre les territoires, et la valeur doit être mieux partagée

Hespul rappelle que **les énergies renouvelables (EnR) sont les seuls moyens de production d'électricité décarbonée pouvant être ajouté d'ici à 2035**, horizon de la fin de la PPE3, et donc les seuls capables d'améliorer la sécurité d'approvisionnement et la souveraineté énergétique. Les EnR sont par nature diffuses, et s'installent majoritairement dans un contexte rural, notamment pour alimenter les villes. Ainsi, leur déploiement offre l'opportunité de mettre en place une vraie solidarité entre zones urbaines et territoires ruraux.

Pour favoriser un accès équitable aux bénéfices apportés par les EnR et une répartition soutenable de leurs impacts, Hespul préconise la **mise en place d'une modulation tarifaire géographique** permettant de garantir une rentabilité suffisante mais non excessive quel que soit la zone d'implantation.

Hespul appelle également au **lancement d'un travail de fond rassemblant tous les acteurs sur le partage de la valeur** portant sur la fiscalité, les contributions volontaires, la gouvernance locale, l'encadrement des loyers, etc.

Solaire photovoltaïque : la nécessité de donner aux acteurs territoriaux les moyens de contribuer à l'atteinte des objectifs

Hespul salue les **objectifs généraux de développement du photovoltaïque à 2030 et 2035** et souligne la nécessité, afin d'éviter les stop-and-go dommageables trop fréquents dans le passé, que ces objectifs et la dynamique pour les atteindre **soient considérés comme des planchers à atteindre a minima et non comme des plafonds**.

Hespul perçoit positivement le fait d'allouer une part des objectifs à chaque segment ainsi que la répartition indicative selon les segments (2/3 en toitures-ombrières et 1/3 au sol), qui permet une bonne appropriation locale, est cohérent avec la dynamique actuelle et fait écho aux obligations de solarisation.

Pour l'atteinte de ces objectifs, de nombreux moyens et outils sont nécessaires. D'abord, **le soutien public doit être lisible et fiable sur le moyen-terme pour donner de la visibilité aux acteurs**, tout en étant cohérent avec une rentabilité normale des capitaux. En particulier, il est nécessaire de **réviser le mécanisme de dégressivité des arrêtés tarifaires** pour mettre en place des évolutions progressives et ne plus laisser planer la possibilité d'une rupture.

Ensuite, il est urgent de **publier l'arrêté tarifaire « petit PV au sol » (installations de moins de 1 MWc)**, qui est une brique manquante du dispositif de soutien public et a fait l'objet d'un temps assez long de co-construction entre parties-prenantes.

Les **obligations de solarisation** ont permis de lancer dans les zones urbanisées une forte dynamique qu'il convient, malgré le manque de moyens humains et d'outils, de suivre de près, notamment en ce qui concerne la **mise en œuvre des mécanismes de dérogation**. Afin de donner de la visibilité aux acteurs et d'achever la transposition des textes européens, il faut **poursuivre le renforcement de ces obligations au-delà de 2028** : obligations sur le résidentiel neuf, abaissement des seuils des obligés, cohérence

avec le décret tertiaire, anticipation du post-RE2020, etc.

Si l'on veut inscrire la dynamique de massification du photovoltaïque dans la durée, **de nombreuses simplifications administratives sont indispensables**, que ce soit du côté des autorisations d'urbanisme sur toitures et parkings, de l'accès au soutien public, des démarches de raccordement ou de la fiscalité. La **mise en place d'un guichet unique comme proposé de longue date** serait la clé de voûte de cette démarche.

Cette simplification doit concerner tout particulièrement **les collectivités locales**, qui supportent de nombreuses obligations et se montrent souvent volontaires mais se heurtent à des contraintes inopportunes (obligation de création de régies en vente de la totalité, interdiction de l'intervention conjointe commune-EPCI dans une société de projet etc.)

Plus largement, les mécanismes de soutien doivent gagner en visibilité et en efficacité : à cet égard, un alignement des tarifs **entre vente des surplus et vente de la totalité via un tarif unique par segment** serait particulièrement bienvenu.

Les réseaux électriques doivent continuer leurs mutations pour intégrer les énergies renouvelables

La massification des EnR implique une **évolution forte des réseaux électriques, qui doivent passer d'une logique de production centralisée vers une consommation diffuse à un système où productions et consommations sont décentralisées.**

Pour limiter les coûts du système électrique liés aux nouvelles infrastructures de réseau, il faut d'abord **encourager un développement des EnR bien réparti sur le territoire**, par tous les moyens cohérents (incitations économiques, territorialisation des objectifs etc.)

En outre, les nombreux freins au raccordement au réseau de la production renouvelable doivent être levés, ce qui passe

pour la basse tension par une **forfaitisation des coûts de raccordement au réseau dont l'intérêt a été acté par la DGEC.**

Plus largement, il est nécessaire d'appliquer le **principe général issu du droit européen d'équité entre producteurs et consommateurs pour le raccordement au réseau** : si les règles sont défavorables à la production, c'est au gestionnaire de réseau de payer les coûts supplémentaires liées à ces règles et non aux producteurs. Cela passe notamment par un **alignement des taux maximaux de réfaction entre IRVE et PV** (aujourd'hui jusqu'à 75% pour les IRVE contre 60% pour la production photovoltaïque raccordée en BT).

Hespul appelle à **permettre aux gestionnaires de réseau d'anticiper des développements du réseau en vue de raccorder des productions futures** (avant une demande de raccordement) et de manière coordonnée avec le développement de nouvelles consommations (un cas typique étant la création d'une nouvelle ZAC).

Enfin, pour piloter les évolutions des réseaux électriques, Hespul plaide pour **un suivi annuel des coûts et délais de raccordement au réseau** avec des indicateurs à déterminer avec les gestionnaires de réseau et la CRE.

Les **besoins en hausse de flexibilités** du système électrique appellent à favoriser la participation des énergies renouvelables aux différents mécanismes de soutien au réseau par des règles transparentes et adaptées. Ceci passe par **l'adaptation des règles pour encourager la participation des énergies renouvelables à la sécurisation du système électrique**, via par exemple le mécanisme d'ajustement. Enfin, Hespul appelle à la définition **d'un plan d'action concerté pour lever les verrous techniques, économiques et organisationnels** en vue de l'accroissement de la production renouvelable variable dans le mix électrique.

Les objectifs de développement de l'éolien terrestre doivent être renforcés

En tant que pilier incontournable du foisonnement des moyens de production d'électricité, l'éolien terrestre joue une place majeure dans tous les scénarios prospectifs visant la neutralité carbone à l'horizon 2050, qui s'accordent en outre sur un optimum technique et économique autour de 2/3 d'éolien - 1/3 de PV.

En limitant le déploiement de l'éolien terrestre à 1,5 GW/an y compris le repowering, le projet de PPE va clairement à l'encontre de cette rationalité au risque de mettre en danger la sécurité d'approvisionnement dans les 10 à 15 ans à venir (pas de nouveau nucléaire peu d'éolien off-shore) et de favoriser les épisodes de prix négatifs à midi en été (excès de production solaire). **Hespul appelle à porter les objectifs en éolien terrestre à 2 GW/an hors repowering.**

Au-delà de ces objectifs, il convient de lever de **les contraintes et les freins qui pèsent sur le déploiement de l'éolien terrestre** (hauteur maximale, radars militaires, délais d'instruction, recours abusifs, etc.). À cet effet, on est en droit, compte tenu des enjeux, d'attendre de la part de l'État un discours résolument positif sur la filière, notamment auprès des acteurs du monde rural.

Conclusion

La PPE3 couvre une période cruciale de transition du système électrique. En complément des efforts de sobriété et d'efficacité énergétiques, Hespul appelle à une forte accélération du déploiement du photovoltaïque sur l'ensemble des segments et de l'éolien terrestre. Concernant le premier, les objectifs de la PPE3 ainsi que leur répartition entre segments apparaissent globalement à la hauteur des enjeux, mais d'importants efforts de simplification et de facilitation restent nécessaires et urgents.

Concernant le second, il convient de réhausser l'objectif de 1,5 GW/an repowering compris à 2 GW/an hors repowering.

L'atteinte des objectifs exige d'une part l'amélioration et la simplification du cadre réglementaire, d'autre part un discours positif de la part de l'État, notamment sur l'éolien terrestre pour améliorer leur désirabilité aux yeux de toutes les parties prenantes.

Enfin, la nécessaire adaptation des réseaux électriques doit s'appuyer sur une mutualisation systématique des travaux entre injection et soutirage et sur une équité effective entre utilisateurs desdits réseaux.